



Plan de commercialisation responsable 2015-2020

Notre contribution à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale
de développement durable 2015-2020

Mise à jour : mai 2018



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La gestion responsable des jeux de hasard et d'argent au profit de la collectivité québécoise est au cœur de notre mission depuis notre création, en 1969. Notre approche a évolué pour tenir compte de l'élargissement de notre mandat au fil du temps. Nous nous assurons également de toujours demeurer à l'affût des meilleures pratiques de l'industrie. Je suis fière de vous présenter le résultat de cette évolution dans cette version mise à jour de notre plan de commercialisation responsable (PCR).

Notre PCR nous permet d'opérationnaliser notre code de commercialisation responsable, intitulé « Nos règles du jeu », ainsi que la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

L'expérience des dernières années nous a permis d'acquérir une maturité, qui nous a menés vers une approche mieux adaptée à la réalité de notre organisation. Ainsi, de 2008 à 2015, nous sommes passés de la notion de développement durable à celle de commercialisation responsable, celle-ci se trouvant au centre de notre stratégie de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE).

Les principes de RSE sont de plus en plus intégrés dans nos pratiques de gestion. La prise en compte de ceux-ci dans nos projets a sans contredit une valeur ajoutée. Le solide système de gestion en RSE que nous avons implanté nous amène à toujours placer les mesures de commercialisation responsable en amont de notre chaîne de valeur. De plus, nous nous assurons de constamment améliorer nos pratiques en ce sens afin de contribuer le plus positivement possible à la collectivité.

Rappelons que la démarche qui a mené à l'adoption de notre PCR 2015-2020 repose sur trois mots clés : la « pertinence » de nos actions par rapport à notre mission; la « cohérence » de ces actions dans tous nos secteurs; et la « performance » de celles-ci pour notre organisation et la collectivité.

Les cinq objectifs transversaux de notre plan demeurent également les mêmes. Ils concernent : notre personnel, la fondation



Lynne Roiter
Présidente et chef de la direction de Loto-Québec

d'une démarche solide; le jeu responsable, une considération majeure dans notre domaine d'activité; l'intégrité des jeux, l'une de nos valeurs fondamentales; la performance globale, qui consiste à créer de la valeur de façon durable; et nos parties prenantes, qu'il nous est essentiel d'impliquer pour bonifier nos opérations.

Une grande nouveauté depuis la sortie de notre premier PCR est la diffusion de notre plan stratégique 2017-2020. Dans cette mise à jour, nous nous sommes assurés que notre PCR demeure aligné sur nos nouvelles orientations stratégiques, soit : mettre le client au cœur de toutes nos décisions; développer de nouvelles avenues de croissance alliant jeu et divertissement; améliorer l'adhésion sociale à notre entreprise et à notre offre; et améliorer notre agilité et nos façons de faire.

Au cours des trois prochaines années, nous travaillerons tous ensemble pour bâtir sur nos acquis et aller encore plus loin afin de demeurer un chef de file mondial en matière de commercialisation responsable.

MISSION

Gérer l'offre de jeux de hasard et d'argent de façon efficiente et responsable en favorisant l'ordre, la mesure et l'intérêt de la collectivité québécoise.

VISION

Proposer un divertissement de choix aux Québécois grâce à une offre attrayante, novatrice et compétitive, tout en demeurant un chef de file mondial en matière de commercialisation responsable.

VALEURS

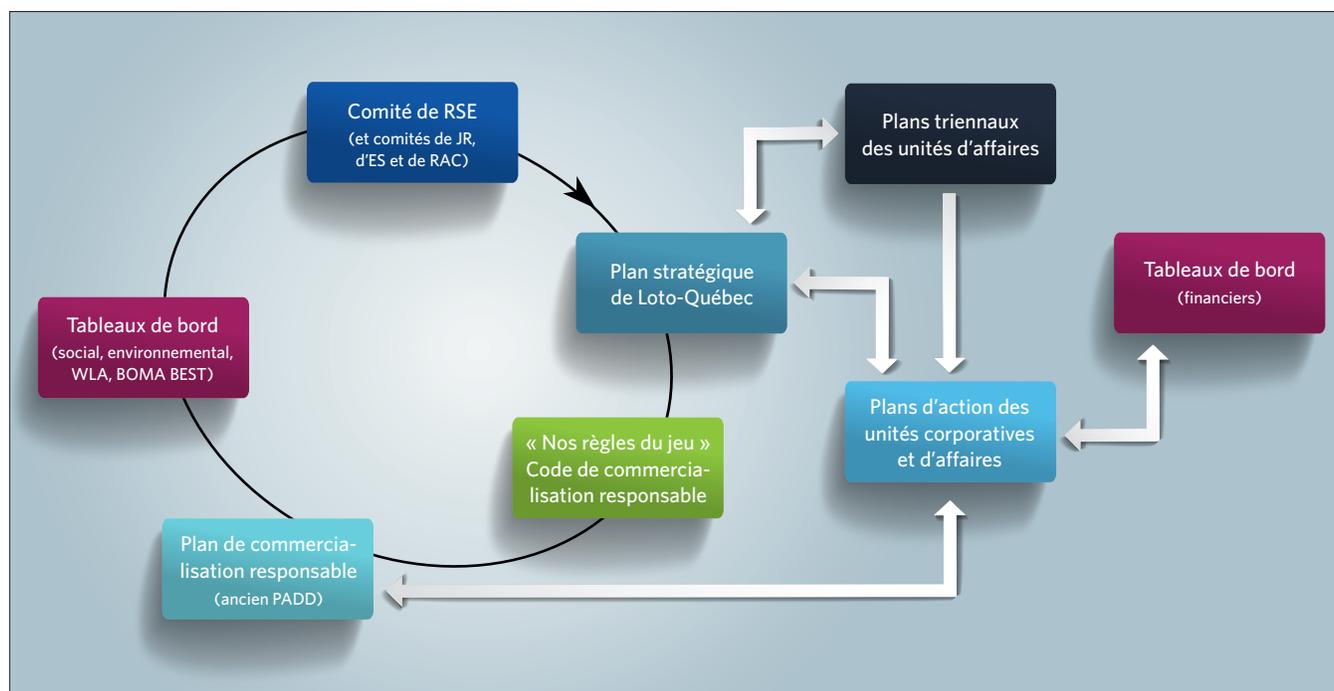
Intégrité et agilité
Performance globale et innovation
Centré client et créateur d'émotions
Synergie et plaisir

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2017-2020

- Mettre le client au coeur de toutes nos décisions
- Développer de nouvelles avenues de croissance alliant jeu et divertissement
- Améliorer l'adhésion sociale à notre entreprise et à notre offre
- Améliorer notre agilité et nos façons de faire

De notre réalité opérationnelle
à notre implication dans la collectivité,
« la commercialisation responsable des jeux de hasard
et d'argent consiste à optimiser, à chaque étape
de nos activités, notre performance
sociale, économique et environnementale ».

UN SYSTÈME DE GESTION EN RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE



Les actions de ce plan s'inscrivent dans une perspective à moyen et à long termes, et s'intègrent davantage à notre réalité organisationnelle. La structure de notre code de commercialisation responsable et de ce plan découle de l'analyse des chaînes de valeur de notre organisation et de ses secteurs.

Afin d'assurer la pérennité de notre nouvelle approche, nous intégrons la performance sociale et environnementale dans notre système de gestion. La commercialisation responsable prend racine dans notre plan stratégique. C'est ensuite dans

notre code de commercialisation responsable que nous décrivons nos engagements corporatifs de façon plus précise. L'opérationnalisation de ces engagements se fait de façon transversale dans notre plan de commercialisation responsable par des actions concrètes qui visent à répondre à nos enjeux sociétaux. Pour que nous puissions nous assurer de l'efficacité de notre démarche, des tableaux de bord seront mis en place et un suivi sera fait à l'aide de notre structure de gouvernance en responsabilité sociale d'entreprise (RSE).

UNE GOUVERNANCE TRANSVERSALE

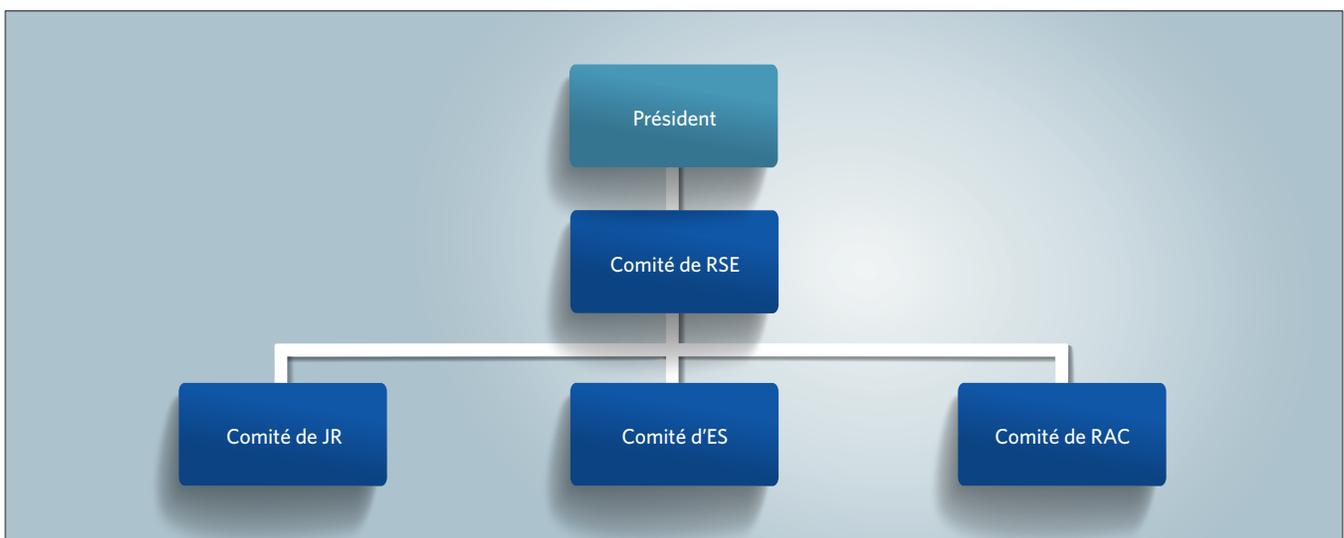
COMITÉ DE RSE

Le comité de RSE a pour mandat de contribuer à l'optimisation et à la priorisation des mesures de responsabilité sociétale dans les opérations. Il est piloté par la Vice-présidence corporative au jeu responsable, aux communications et à l'engagement sociétal, et est composé des dirigeants des principales unités d'affaires. Il chapeaute également les travaux de trois comités directeurs.

COMITÉS DIRECTEURS

Les trois comités directeurs sont composés de directeurs des unités corporatives et d'affaires de la Société. Ils ont pour mandat d'assurer la cohérence de nos mesures de responsabilité sociétale et de contribuer à la reddition de compte de notre organisation en la matière. Intégrés au cadre de commercialisation responsable, les comités sont divisés de la façon suivante :

- Jeu responsable (JR) ;
- Environnement et société (ES) ;
- Relations avec la communauté (RAC).



STRUCTURE DU PLAN DE COMMERCIALISATION RESPONSABLE

OBJECTIF 1 : Offrir un environnement de travail stimulant

OBJECTIF 2 : Optimiser les mesures de jeu responsable, à chaque étape de nos activités de commercialisation

OBJECTIF 3 : Assurer l'intégrité de nos jeux et de leurs canaux de distribution

OBJECTIF 4 : Poursuivre les efforts d'amélioration de notre performance globale

OBJECTIF 5 : Favoriser le dialogue avec nos parties prenantes dans une vision de complémentarité des rôles

Notre plan de commercialisation responsable comporte cinq objectifs transversaux. Le classement qui en a été fait ne constitue pas une priorisation au sens qu'on lui accorde généralement, mais vise avant tout à refléter, dans une certaine mesure, l'ordre dans lequel ont été formulés les orientations et les objectifs dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. En lisant les cinq objectifs l'un à la suite de l'autre, on comprend que notre personnel se trouve à la base du plan; les employés doivent être mobilisés et outillés pour que les résultats visés soient atteints.

Par la suite viennent les objectifs liés au jeu responsable et à l'intégrité des jeux, qui sont propres à notre domaine d'activité. Le quatrième objectif est plus global et vise l'amélioration continue de notre performance, tant financière que sociale, et environnementale. Cet objectif comprend également les notions de système de gestion et de mesure de la performance. Finalement, le cinquième objectif concerne l'engagement des parties prenantes.

OBJECTIF 1 : OFFRIR UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL STIMULANT

L'intégration de la commercialisation responsable à tous les paliers de notre organisation se fait en équipe. Chaque intervenant doit comprendre le sens de notre démarche de commercialisation responsable et être en mesure d'y contribuer à son niveau. Il est donc essentiel que le premier objectif de ce plan soit la mise en place de conditions de succès.

	ACTIONS	GESTES	INDICATEURS	CIBLES
1	Favoriser la mobilisation des employés vers l'atteinte de nos objectifs d'affaires	Communiquer nos objectifs d'affaires et nos axes stratégiques, en faisant le lien avec la commercialisation responsable	Pourcentage d'employés établissant un lien entre la commercialisation responsable et les objectifs d'affaires	85 % des employés
		Souligner la contribution des employés à l'atteinte de nos résultats	Nombre de communications visant la reconnaissance d'employés impliqués directement dans des projets de commercialisation responsable	Vingt communications annuelles
2	Enraciner la commercialisation responsable dans notre culture organisationnelle	Intégrer les actions pertinentes du plan de commercialisation responsable aux plans triennaux et aux plans d'action annuels des unités	Pourcentage de plans d'action annuels des unités intégrant des actions	100 % des plans
		Soutenir les initiatives de commercialisation responsable	Pourcentage des employés qui voient des actions concrètes de commercialisation responsable dans leur entreprise	60 % d'ici 2020
		Poursuivre nos efforts de sensibilisation et de formation en matière de jeu responsable auprès de nos employés	Pourcentage d'employés formés en jeu responsable	95 % des employés actifs



OBJECTIF 2 : OPTIMISER LES MESURES DE JEU RESPONSABLE, À CHAQUE ÉTAPE DE NOS ACTIVITÉS DE COMMERCIALISATION

Étant donné l'industrie dans laquelle nous exerçons nos activités, soit celle des jeux de hasard et d'argent, le jeu responsable se trouve au cœur de nos enjeux d'entreprise. Améliorer nos pratiques dans ce domaine afin que nous puissions réduire les aspects potentiellement négatifs de nos activités constitue une préoccupation constante qui demande l'engagement de la direction et de tous nos employés. À chaque étape de notre commercialisation, de la conception à la distribution, en passant par la communication, nous déployons des efforts importants en jeu responsable.



	ACTIONS	GESTES	INDICATEURS	CIBLES
3	Assurer une offre dynamique et compétitive intégrant les principes du jeu responsable	Prendre en compte les principes du jeu responsable lors du processus de conception, d'approbation et d'évaluation de nos jeux	Implantation d'un processus révisé	Mars 2020
4	Veiller au respect du cadre de commercialisation responsable par nos détaillants, sensibiliser les joueurs à de bonnes habitudes de jeu dans nos établissements et intervenir auprès des joueurs présentant des difficultés	Valoriser l'amélioration des pratiques de nos détaillants en commercialisation responsable	Pourcentage des bars et brasseries dont au moins un employé a suivi la formation <i>Ici, on carte!</i>	70 % des bars et brasseries
		Augmenter la portée de nos outils de sensibilisation dans nos établissements	Nombre de contacts avec des clients aux Centres du hasard	Augmentation de 20 % d'ici 2020
		Poursuivre nos mesures de soutien auprès des joueurs présentant des difficultés	Pourcentage de nouveaux clients autoexclus intéressés par au moins l'un de nos services d'aide	20 % des clients autoexclus d'ici 2020
5	Concevoir et communiquer de l'information pertinente afin que les joueurs soient en mesure de prendre des décisions éclairées quant à leur participation et qu'ils puissent se divertir sans perdre le contrôle de leurs habitudes de jeu	Améliorer le taux de pénétration de l'information relative au jeu responsable auprès des joueurs	Pourcentage de joueurs qui connaissent les messages de base du jeu responsable	65 % d'ici 2020

OBJECTIF 3 : ASSURER L'INTÉGRITÉ DE NOS JEUX ET DE LEURS CANAUX DE DISTRIBUTION

L'intégrité des jeux joue un rôle essentiel dans notre métier. Elle s'intègre dans toutes les sphères de notre organisation et demeure sans aucun doute une caractéristique de nos produits qui gagne à être connue.

Dès la création d'un jeu dans notre offre de divertissement, des règles et des procédures strictes sont mises en place afin de garantir l'intégrité du produit. Que ce soit du côté des logiciels, des équipements physiques, de nos fournisseurs, de nos employés ou même de nos clients, nous mettons tout en œuvre pour nous assurer que chacun des joueurs est traité sur un pied d'égalité.

Au fil des ans, nous avons adopté différentes politiques afin d'encadrer l'ensemble de nos activités névralgiques. Nous avons d'ailleurs mis en place des règles de sécurité physique et informatique rigoureuses qui permettent de protéger nos actifs ainsi que l'intégrité de nos systèmes et de nos données informatiques. Finalement, nous avons également développé divers moyens de communication qui facilitent chez les joueurs la compréhension des règles des jeux et des produits, pour assurer un divertissement dans l'ordre et la mesure.

Cet objectif comprend plusieurs cibles de 100 % d'efficacité, ce qui démontre notre détermination et notre sérieux envers cette démarche d'intégrité des jeux. Nos communications avec des parties prenantes externes et notre conformité avec les plus hautes normes de l'industrie font aussi preuve de notre approche proactive en ce qui a trait à l'intégrité, qui est d'ailleurs l'une des principales valeurs de la Société. C'est donc dans une optique d'amélioration continue que s'inscrit cette recherche des moyens les plus adaptés à un domaine en constante évolution.

	ACTIONS	GESTES	INDICATEURS	CIBLES
6	Communiquer les règles de tous nos jeux et produits	Divulguer les règles de tous nos jeux ou produits sur les billets de loterie, sur Internet, dans tous nos établissements de jeux ou dans nos points de vente	Pourcentage de jeux dont les règles sont disponibles pour les joueurs (en ligne, chez nos détaillants ou dans nos établissements)	100 % des jeux
7	Mettre en place des mesures d'encadrement qui assurent le respect de ces règles	Maintenir des systèmes de management de la sécurité de l'information (SMSI) et assurer l'application des meilleures pratiques en matière de sécurité et d'intégrité	Certification Standard de contrôle de sécurité de la World Lottery Association en vigueur ¹	Maintien de la certification (suivi annuel et renouvellement tous les trois ans)
		Maintenir des mesures de sécurité destinées à la protection des actifs et des jeux de la Société (surveillance, analyse, vigie, respect des écrits officiels)	Suivi des mesures	100 % de nos installations
8	Assurer que tous les joueurs sont traités sur un pied d'égalité	Faire certifier nos processus, jeux et générateurs de nombres aléatoires selon les lois et règlements en vigueur, ainsi que les normes dont nous sommes dotés, par des firmes externes spécialisées et indépendantes	Pourcentage de conformité des nouveaux jeux	100 %
		Assurer le maintien des standards minimaux de contrôle des processus clés de loterie, selon le standard de la Société de la loterie interprovinciale (SLI)	Attestation de la SLI	Maintien de l'attestation

¹ Cette certification a comme prérequis la certification à la norme ISO/CEI 27001.

OBJECTIF 4 : POURSUIVRE LES EFFORTS D'AMÉLIORATION DE NOTRE PERFORMANCE GLOBALE

C'est en 2006 que notre première politique de développement durable a été approuvée par notre conseil d'administration. Depuis ce temps, nous avons passé par plusieurs phases de maturité de l'intégration de ce principe dans nos opérations. D'une approche de sensibilisation et de mobilisation de nos employés, nous avons évolué vers une approche de réduction de nos impacts environnementaux. Nous avons graduellement intégré les aspects sociaux dans la démarche. Ce plan incarne une approche réinventée, celle de la performance globale.

La mesure de la performance globale permet dorénavant de démontrer que la performance sociale et environnementale constitue non seulement un facteur de mobilisation du personnel, mais également un gage de rentabilité et de durabilité pour les organisations. Cette approche s'appuie sur une structure solide de gestion. Elle clarifie les processus et les pratiques de gestion, et vise à créer de la valeur de façon durable.

	ACTIONS	GESTES	INDICATEURS	CIBLES
9	Contribuer au dynamisme des communautés et améliorer la performance de nos programmes sociétaux	Optimiser les bénéfices de nos commandites pour notre organisation et la collectivité	Pourcentage d'événements ayant obtenu le seuil de durabilité	85 % des événements commandités
		Consolider notre implication culturelle, notamment dans nos établissements et leurs régions d'accueil (en lien avec l'Agenda 21 de la culture du Québec) 	À déterminer ¹	À déterminer ¹
10	Assurer une gestion efficace et efficiente de nos ressources	Implanter un système d'amélioration continue en commercialisation responsable et rendre compte de ses effets sur l'environnement et la société	Dollars économisés à l'aide de la démarche de commercialisation responsable	Économies de 20 M\$ grâce à l'approche de commercialisation responsable d'ici 2020 ²

¹L'indicateur et la cible seront déterminés à la suite du dépôt de la nouvelle politique québécoise de la culture, prévu à l'automne 2017.

²Les économies de cette action sont incluses dans le portefeuille global d'optimisation de la Société.



	ACTIONS	GESTES	INDICATEURS	CIBLES
11	Optimiser nos initiatives en matière d'acquisition, d'opération et de gestion des infrastructures	Développer, pour nos projets et appels d'offres, des critères de commercialisation responsable ainsi que des synergies afin de réduire les coûts et les impacts	Nombre de projets ayant été bonifiés	100 % des projets structurants
			Pourcentage d'appels d'offres de produits et de services évalué (à l'exclusion des appels d'offres pour les produits alimentaires et les services de consultation) afin de vérifier la possibilité d'y intégrer des critères d'approvisionnement responsable	100 % des appels d'offres
		Mettre en place une démarche d'amélioration de nos pratiques en matière de technologies de l'information et de la communication	Nombre d'améliorations mises en place en fonction d'un référentiel connu en éco-TIC	10 améliorations d'ici 2020
		Renforcer le système de gestion de la performance globale de nos infrastructures	Certifications BOMA BEST	Certification Argent pour les bâtiments visés ¹
12	Optimiser la diffusion de notre performance en commercialisation responsable	Mettre en valeur nos actions de commercialisation responsable	Développement et implantation de la stratégie de communication de nos actions	Mars 2019

¹ Les bâtiments visés sont : le 500, rue Sherbrooke Ouest, le Complexe multifonctionnel de Loto-Québec, le centre informatique Pierre-De Coubertin, le Salon de jeux de Trois-Rivières, les casinos de Montréal, de Charlevoix, du Lac-Leamy et de Mont-Tremblant, et le Hilton Lac-Leamy.



OBJECTIF 5 : FAVORISER LE DIALOGUE AVEC NOS PARTIES PRENANTES DANS UNE VISION DE COMPLÉMENTARITÉ DES RÔLES

Travailler dans l'intérêt de la collectivité est un aspect important de la mission de Loto-Québec. C'est pourquoi les parties prenantes du domaine de la santé travaillant sur les problématiques de dépendance sont très importantes. Nous avons donc accentué nos échanges avec les différents acteurs de la santé concernés afin de renforcer nos liens avec eux et de développer un dialogue constructif. Parallèlement, le collectif Tous gagnants chapeaute notre engagement et notre implication dans la communauté. Il regroupe notamment le programme de bénévolat d'entreprise et la campagne de générosité au profit de partenaires philanthropiques.

C'est cette création de valeur partagée qui nous pousse à tisser des liens avec l'ensemble de nos parties prenantes, qu'elles soient internes ou externes. Par nos échanges, nous tentons de bien comprendre les enjeux de celles-ci afin d'explorer les différentes avenues de bonification de nos opérations et de synergie de nos actions. Finalement, en assurant une reddition de compte transparente et efficiente, nous pourrions améliorer la satisfaction à cet égard.

	ACTION	GESTE	INDICATEURS	CIBLES
13	Bonifier nos relations avec nos parties prenantes	Développer des projets permettant de bonifier nos programmes sociétaux en lien avec nos parties prenantes	Nombre de nouveaux projets en collaboration avec les domaines de la santé et de la recherche	5 d'ici 2020
			Nombre d'employés impliqués dans le collectif Tous gagnants	1 200 employés par année
			Nombre de nouveaux projets en lien avec des causes et d'autres parties prenantes	5 d'ici 2020



CARTE STRATÉGIQUE

Les actions du plan ont été conçues afin de faciliter leur intégration d'un point de vue organisationnel. À cette fin, nous les présentons ici de façon schématique sous la forme d'une carte stratégique. Cette représentation du plan permet de visualiser les liens de cause à effet entre nos différentes actions.

Par ailleurs, on peut constater que la majorité de nos actions visent l'amélioration de nos processus internes. Cette approche nous permet également de pérenniser les principes de commercialisation responsable de façon efficiente, et lie nos indicateurs dans une perspective de création de valeur pour notre organisation et ses parties prenantes. Comme les objectifs du plan sont transversaux, on peut voir qu'ils s'inscrivent dans les différentes perspectives de la carte stratégique. Le code de couleur en facilite la lecture.

-  **OBJECTIF 1 :** Offrir un environnement de travail stimulant
-  **OBJECTIF 2 :** Optimiser les mesures de jeu responsable, à chaque étape de nos activités de commercialisation
-  **OBJECTIF 3 :** Assurer l'intégrité de nos jeux et de leurs canaux de distribution
-  **OBJECTIF 4 :** Poursuivre les efforts d'amélioration de notre performance globale
-  **OBJECTIF 5 :** Favoriser le dialogue avec nos parties prenantes dans une vision de complémentarité des rôles

PERSPECTIVES	ACTIONS DU PLAN DE COMMERCIALISATION RESPONSABLE	
CRÉATION DE VALEUR	12. Performance globale	
PARTIES PRENANTES	13. Relations avec nos parties prenantes	5. Sensibilisation des joueurs
		4. Commercialisation responsable, sensibilisation dans nos établissements et soutien aux joueurs
		6. Communication des règles de nos jeux et produits
PROCESSUS INTERNES	9. Performance sociale	3. Conception, évaluation et approbation de nos jeux
	10. Performance financière	7. Encadrement de nos règles
	11. Performance environnementale	8. Traitement équitable des joueurs
DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL	1. Mobilisation	2. Culture organisationnelle

ANNEXE

La Loi sur le développement durable spécifie que chaque ministère, organisme et entreprise compris dans l'Administration doit indiquer les objectifs particuliers qu'il ou elle s'était fixés, en conformité avec ceux de la stratégie, ou, le cas échéant, les motifs pour lesquels aucun objectif particulier n'a été déterminé vu le contenu de la stratégie adoptée. La présente annexe répond à cette exigence.

La démarche qui a mené à l'adoption du plan de commercialisation responsable s'est inspirée de trois mots : *pertinence*, *cohérence* et *performance*. Elle a été réalisée principalement grâce à l'implication des membres des comités de notre structure de gouvernance et de la haute direction. Elle s'appuie sur

l'expérience acquise depuis l'adoption de notre politique de développement durable en 2006 ainsi que sur les avancées réalisées, particulièrement depuis le début des années 2010, dans le cadre de la réflexion mondiale sur les enjeux qui concernent la RSE. C'est ainsi que, comme d'autres organisations, nous avons progressivement évolué vers un plan d'action plus ciblé, qui reflète davantage **les enjeux propres à notre organisation** tout en répondant pleinement aux activités incontournables de la stratégie. Cette approche favorise la performance sociale, économique et environnementale, et conséquemment la création de valeur partagée tant pour l'organisation que pour nos parties prenantes.

MOTIFS RELATIFS AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS	MOTIFS
Orientation 1 ■ Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique	
1.3 Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales	Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions précises soient entreprises à cet effet dans notre plan de commercialisation responsable.
1.6 Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie	Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions précises soient entreprises à cet effet dans notre plan de commercialisation responsable.

Orientation 2 ▪ Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable	
2.2 Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec	Une autre action associée à l'objectif 4 du plan d'action contribue indirectement à l'atteinte de cet objectif gouvernemental. Le plan de commercialisation responsable ne présente donc pas d'action spécifique supplémentaire.
2.3 Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable	Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions précises soient entreprises à cet effet dans notre plan de commercialisation responsable.
2.4 Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable	Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions précises soient entreprises à cet effet dans notre plan de commercialisation responsable.
Orientation 3 ▪ Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité	
3.1 Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité	Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions précises soient entreprises à cet effet dans notre plan de commercialisation responsable.
3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société	Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions précises soient entreprises à cet effet dans notre plan de commercialisation responsable.
Orientation 4 ▪ Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques	
4.1 Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables	Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions précises soient entreprises à cet effet dans notre plan de commercialisation responsable.
4.2 Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités	Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions précises soient entreprises à cet effet dans notre plan de commercialisation responsable.

<p>4.3 Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés</p>	<p>Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions précises soient entreprises à cet effet dans notre plan de commercialisation responsable.</p>
<p>Orientation 5 ■ Améliorer par la prévention la santé de la population</p>	
<p>5.2 Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires</p>	<p>Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions précises soient entreprises à cet effet dans notre plan de commercialisation responsable.</p>
<p>Orientation 6 ■ Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités</p>	
<p>6.1 Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire</p>	<p>Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions précises soient entreprises à cet effet dans notre plan de commercialisation responsable.</p>
<p>6.2 Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires</p>	<p>Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions précises soient entreprises à cet effet dans notre plan de commercialisation responsable.</p>
<p>6.3 Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités</p>	<p>Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions précises soient entreprises à cet effet dans notre plan de commercialisation responsable.</p>
<p>6.4 Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels</p>	<p>Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions précises soient entreprises à cet effet dans notre plan de commercialisation responsable.</p>
<p>Orientation 7 ■ Soutenir la mobilité durable</p>	
<p>7.1 Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables</p>	<p>Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions précises soient entreprises à cet effet dans notre plan de commercialisation responsable.</p>

<p>7.2 Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES</p>	<p>Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions précises soient entreprises à cet effet dans notre plan de commercialisation responsable.</p>
<p>Orientation 8 ■ Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre</p>	
<p>8.2 Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise</p>	<p>Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions précises soient entreprises à cet effet dans notre plan de commercialisation responsable.</p>
<p>8.3 Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES</p>	<p>Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions précises soient entreprises à cet effet dans notre plan de commercialisation responsable.</p>

lotoquebec.com

Dépôt légal
ISBN 978-2-550-79743-2



CERTIFIÉ - NIVEAU 4
CADRE DU JEU RESPONSABLE
2016 - 2019

CERTIFIÉ
STANDARD DE CONTRÔLE DE SÉCURITÉ
VALIDE JUSQU'EN JUIN 2020



**LOTO
QUÉBEC**